

CATALOGUE DE FORMATION

PRESENTATION



PRESENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION

SANTE SECURITE PRO est un organisme de formation spécialisé dans la santé et sécurité au travail avec une approche centrée sur le travail et les ressources humaines.

Nous pensons que la formation représente le partage des savoirs, l'échange, la transformation, la montée en compétences et la professionnalisation des ressources humaines et qu'il constitue ainsi un véritable levier de performances pour l'entreprise ou l'établissement.

La santé et sécurité au travail garantit la prise en compte du bien-être de l'ensemble des salariés et permet d'instaurer un véritable dialogue social au sein des structures.

Nous proposons des actions « sur mesure » qui répondent à vos besoins spécifiques selon votre secteur d'activité, vos attentes, votre effectif.

Nous proposons également des prestations de conseil et d'accompagnement pour l'évaluation des risques professionnels en vue de rédiger votre document unique et dans le domaine des risques psychosociaux.



« si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas tes hommes et femmes pour leur donner des ordres, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver les choses. Si tu veux construire un bateau, fais naître dans le cœur de tes hommes et femmes le désir de la mer »

Antoine .de Saint Exupéry



PREVENTION ET SECOURISME.....3
 Formation SST (2 jours) *formation certificative*.....3
 Formation MAC SST (1jour) *formation certificative*.....6
 Formation « initiation aux premiers secours » (1 jour).....8
 Formation Formateur SST (8 jours) *formation certificative*.....10
 Formation MAC formateurs SST (3 jours) *formation certificative*.....12

GESTES ET POSTURE / PREVENTION DES TMS.....14
 Formation « initiation aux gestes et postures » (1 jour).....14

PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX.....16
 Formation « initiation à la prévention des RPS » (2 jours) *formation certificative*.....16
 Formation « appréhender les RPS » (1 jour).....19

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....23
 Formation « initiation à la démarche EvRP en vue de rédiger le DUER» (3 jours).....23
 Accompagnement à la démarche EvRP en vue de rédiger le DUER» (durée à définir).....25

INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL ET DIALOGUE SOCIAL.....27
 Formation « des membres du CSE – 300 salariés» (3 jours).....27
 Formation « des membres du CSE + 300 salariés» (5 jours).....30

HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES.....34
 Formation « appréhender les situations de harcèlement sexuel et d’agissements sexistes » (1 jour).34
 Formation du référent « harcèlement sexuel » désigné par le CSE ou l’employeur pour les +250 salariés) (1 jour).....36

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL EN PERIODE D’EPIDEMIE38
 Formation « Référent covid -bonnes pratiques en S&ST, hygiène dans un contexte d’épidémie» (1 jour).....38
 Formation « prévention des RPS suite à la crise sanitaire : manager collectivement l’impact humain» (1 jour).....40

FORMATIONS PROPOSEES EN PRESENTIEL OU A DISTANCE

REGLEMENT INTERIEUR.....42



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention**
- **Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail**
- **Mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail**

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Conforme au programme national défini par la CNAMTS avec l'INRS

1. **Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise** code du travail, code civil, code pénal, code de la sécurité sociale, limites de son intervention (espace, moyens, temps)
2. **Être capable de protéger de façon adaptée** Repérer, isoler ou supprimer les dangers après un accident : prévention du sur accident
3. **Être capable d'examiner la victime** Identifier et prioriser les atteintes aux fonctions vitales
4. **Être capable de garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime** Alerter les secours, numéros d'urgence, contenus du message d'alerte
5. **Être capable de secourir la victime de manière appropriée** Effectuer les gestes appropriés à l'état de la victime (saignement abondant, étouffement, malaises, brûlures, traumatismes ou fractures supposées, plaie ne saignant pas abondamment, inconscience, arrêt cardio-respiratoire).
6. **Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise** Les enjeux de la prévention, les acteurs de la santé et sécurité au travail
7. **Être capable de caractériser des risques professionnels dans une situation de travail** Repérer les dangers dans la situation de travail pour prévenir les risques et les dommages potentiels en respectant les procédures spécifiques en matière de prévention
8. **Être capable de participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention** Supprimer ou réduire les risques et informer les personnes en charge de la prévention des dangers repérés en proposant des pistes d'amélioration.



CONTENUS

- **Séquence 1 : La prévention des risques professionnels** (former des auxiliaires de prévention) : repérer des dangers, des risques, des dommages possibles, proposer des mesures de prévention et cas échéants des protections collectives et individuelles. *3h30*
- **Séquence 2 : Les obligations réglementaires en matière de secours et de prévention des risques professionnels** : code pénal, code civil, code du travail et code de la sécurité sociale. *30mn*
- **Séquence 3 : Les conduites à tenir et les gestes de premiers secours** en cas d'accident du travail : les saignements abondants, les étouffements, les brûlures, les malaises, les douleurs empêchant certains mouvements, les plaies qui ne saignent pas abondamment, la personne ne répond pas et ne respire pas. *8h00*
- **Séquence 4 : épreuves certificatives** *2H*



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, distribution de ressources documentaires et de l'aide mémoire INRS)
- Formation pratique et animation participative basée sur des mises en situation d'accidents simulés
- Supports pédagogiques pouvant s'adapter à des personnes en situation d'illettrisme
- **Délivrance du certificat SST (INRS)** pour les personnes validées par le formateur SST **et attestations de formation** remises à l'ensemble des participants
- Remise de l'aide-mémoire officiel de l'INRS (ED4043)



MODALITE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel, de quizz ou QCM et mise en situation d'accident simulé sur des cas concrets.

Une évaluation certificative est mise en place à la fin de la dernière demi-journée et les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification SST (mise en situation d'accident simulé et entretien sous forme de question réponse / réponse entre le stagiaire et le formateur).

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation SST et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail. Le certificat SST est valable 24 mois et pourra être renouvelé lors d'une formation Maintien et Actualisation du Sauveteur Secourisme du Travail MAC SST.

Taux de réussite 2020 de l'obtention du certificat SST : 99,6%



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



PUBLIC VISE

Tout public

PRE-REQUIS

Néant

MODALITES D'ORGANISATION et durées

Formation initiale: 2 jours consécutifs ou possibilité de scinder en 2 journées non consécutives pour 14 H de face à face pédagogique

MAC maintien et Actualisation des Compétences (recyclage) : 7 H en 1 journée

EFFECTIF

4 à 10 participants

LIEU

Sur le site client

INTERVENANT

Formateur SST certifié par l'INRS et à jour de ses compétences

DELAIS D'ACCES

Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION

Habilité par l'INRS pour la délivrance des certificats SST

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention**
- **Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail**
- **Mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail**

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Conforme au programme national défini par la CNAMTS avec l'INRS

- **C3 Être capable d'examiner la victime** Identifier et prioriser les atteintes aux fonctions vitales
- **C4 Être capable de garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime** Alerter les secours, numéros d'urgence, contenus du message d'alerte
- **C5 Être capable de secourir la victime de manière appropriée** Effectuer les gestes appropriés à l'état de la victime (saignement abondant, étouffement, malaises, brûlures, traumatismes ou fractures supposées, plaie ne saignant pas abondamment, inconscience, arrêt cardio-respiratoire).
- **C6 Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise** Les enjeux de la prévention, les acteurs de la santé et sécurité au travail
- **C7 Être capable de caractériser des risques professionnels dans une situation de travail** Repérer les dangers dans la situation de travail pour prévenir les risques et les dommages potentiels en respectant les procédures spécifiques en matière de prévention
- **C8 Être capable de participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention** Supprimer ou réduire les risques et informer les personnes en charge de la prévention des dangers repérés en proposant des pistes d'amélioration.



CONTENUS

- **La prévention des risques professionnels** (former des auxiliaires de prévention) : repérer des dangers, des risques, des dommages possibles, proposer des mesures de prévention et cas échéants des protections collectives et individuelles.
- **Les obligations réglementaires en matière de secours et de prévention des risques professionnels** : code pénal, code civil, code du travail et code de la sécurité sociale.
- **Les gestes de premiers secours** en cas d'accident du travail : les saignements abondant, les étouffements, les brûlures, les malaises, les douleurs empêchant certains mouvements, les plaies qui ne saignent pas abondamment, la personne ne répond pas et respire, la personne ne répond pas et ne respire pas.



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, distribution de ressources documentaires et de l'aide mémoire INRS)
- Formation pratique et animation participative basée sur des mises en situation d'accidents simulés
- Supports pédagogiques pouvant s'adapter à des personnes en situation d'illettrisme
- **Mise à jour du certificat SST (INRS)** pour les personnes validées par le formateur SST **et attestations de formation** remises à l'ensemble des participants
- Remise de l'aide-mémoire officiel de l'INRS (ED4043)



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel, de quizz ou QCM et mise en situation d'accident simulé sur des cas concrets.

Une évaluation certificative est mise en place à la fin de la dernière demi-journée et les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification SST (mise en situation d'accident simulé et entretien sous forme de question réponse / réponse entre le stagiaire et le formateur).

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation MAC SST et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail. Un nouveau certificat SST est délivré et valable 24 mois et pourra être renouvelé lors d'une formation Maintien et Actualisation du Sauveteur Secourisme du Travail MAC SST.

Taux de réussite 2020 de l'obtention du certificat SST :
en formation initiale SST: 99,6%
et lors d'un MAC SST : 100%

PUBLIC VISE

Tout public

PRE-REQUIS

Être titulaire du certificat SST

MODALITES D'ORGANISATION et durées

MAC maintien et Actualisation des Compétences (recyclage) : 7 H en 1 journée

EFFECTIF

4 à 10 participants

LIEU

Sur le site client

INTERVENANT

Formateur SST certifié par l'INRS et à jour de ses compétences

DELAIS D'ACCES

Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION

Habilité par l'INRS pour la délivrance des certificats SST

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Être capable de réaliser une protection adaptée Repérer, isoler ou supprimer les dangers après un accident : prévention du sur accident
- Être capable d'examiner la (les) victimes avant / et pour la mise en œuvre d'action choisie en vue du résultat à obtenir Identifier les atteintes aux fonctions vitales
- Être capable d'alerter ou de faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement Alerter les secours
- Être capable de secourir la (les) victimes de manière appropriée Effectuer les gestes appropriés à l'état de la victime et au résultat à atteindre



CONTENUS ABORDES

- × protéger (analyse et action), examiner et alerter les secours,
- × l'alerte aux populations,
- × saignement abondant,
- × étouffement,
- × malaises,
- × brûlures,
- × traumatismes ou fractures supposées,
- × plaies simples et plaies graves
- × inconscience (PLS),
- × arrêt cardio-respiratoire (RCP).



MODALITES PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, distribution de ressources documentaires et de l'aide mémoire INRS)
- Formation pratique et animation participative basée sur des mises en situation d'accidents simulés
- Supports pédagogiques pouvant s'adapter à des personnes en situation d'illettrisme



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel, de quizz ou QCM et mise en situation d'accident simulé sur des cas concrets.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



PUBLIC VISE

Tout public

PRE-REQUIS

Néant

MODALITES D'ORGANISATION et durées

7 H en 1 journée

EFFECTIF

4 à 10 participants

LIEU

Sur le site client

INTERVENANT

Formateur SST certifié par l'INRS et à jour de ses compétences

DELAIS D'ACCES

Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Mai VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



FORMATION FORMATEUR SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

Santé Sécurité Pro



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES Conforme au programme national défini par la CNAMTS avec l'INRS

DOMAINE DE COMPETENCES 1 Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise

C1 Être capable de justifier la formation SST pour une entreprise Expliciter l'intérêt de la formation SST

C2 Être capable de répondre à la demande de formation SST de l'entreprise en tenant compte de ses spécificités Analyse des attentes, besoins, freins et ressources

DOMAINE DE COMPETENCES 2 Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST

C3 Être capable de s'appuyer sur le guide des données techniques pour mettre en œuvre une action de secours Appliquer, réaliser et justifier les conduites à tenir

C4 Être capable d'accompagner et justifier la mise en place d'action de prévention Appliquer méthode et outils d'identification des risques et développer les propositions d'actions

DOMAINE DE COMPETENCES 3 Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST

C5 Être capable de concevoir un déroulé pédagogique d'une action de formation d'acteur SST en définissant des objectifs pédagogiques, des indicateurs d'évaluation formative tout en tenant compte des documents de référence du dispositif SST

C6 Être capable d'animer une action de formation en mettant en œuvre le déroulé tout en s'adaptant aux publics et dysfonctionnements

C7 Être capable de mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation formatives et certificatives

C8 Être capable de s'assurer de la gestion administrative de la formation dans le cadre de l'habilitation SST en utilisant l'outil de gestion en ligne et assurant le suivi administratif des formations SST



CONTENUS PEDAGOGIQUES

- Proposition à l'employeur, en relation avec les autres acteurs internes et externes de la prévention, d'un projet de mise en place d'une formation ou d'un dispositif de formation SST
- Modalités, ressources et supports pour rendre compte du fonctionnement du dispositif de formation des SST dans l'entreprise ou l'établissement
- Appropriation des documents de référence et des référentiels pour former, certifier, maintenir et actualiser les compétences des SST de l'entreprise ou de l'établissement
- Ressources et outils pour animer les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant ainsi les personnels formés, dans le cadre de ce dispositif, plus conscients des conséquences des atteintes à la santé liées au travail et plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise.
- Rédaction des séquences pédagogiques avec la mise en place de modalités d'évaluation formative.



MODALITES PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, distribution de ressources documentaires et des référentiels du réseau prévention)
- Formation pratique et animation participative basée sur des **mises en situation et des études de cas**



- **Délivrance du certificat formateur SST (INRS)** pour les personnes validées par le formateur de formateur SST devant faire l'objet d'un maintien et actualisation des compétences (recyclage) dans les 36 mois
- **Attestations de formation** remises à l'ensemble des participants



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives et certificatives sont mises en place pendant la formation.

Les évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel, de quizz ou QCM et mise en situation.

Les évaluations certificatives sont basées sur les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification du formateur SST (rédaction et animation d'une séquence pédagogique et présentation d'une proposition suite à une analyse de demande de formation).

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation formateurs SST et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues pourront valablement être reconnus au titre de Formateur Sauveteur Secouriste du Travail. Le certificat SST est valable 36 mois et pourra être renouvelé lors d'une formation Maintien et Actualisation des Compétences du formateur MAC formateur SST.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PUBLIC VISE

Tout public

PRE-REQUIS

Etre titulaire du certificat SST en cours de validité et avoir validé le module Compétences de base en prévention via le module d'autoformation en ligne proposé par l'INRS

MODALITES D'ORGANISATION et durées

Formation initiale : 2 sessions de 4 journées consécutives soit 8 jours pour une durée totale de 56H

EFFECTIF

5 à 10 participants

LIEU

Sur le site de l'organisme de formation ACOR à 135 avenue pierre sénard AVIGNON ou sur le site d'IDEA formation , 1040 boulevard ampère à AIX EN PROVENCE

INTERVENANT

Natacha Maï VINATIER Formatrice de formateurs SST certifiée par l'INRS depuis 2006 et à jour de ses compétences

DELAIS D'ACCES

Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION

Sous l'égide d'ACOR habilité par l'INRS pour la délivrance des certificats formateur SST

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DU FORMATEUR SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES Conforme au programme national défini par la CNAMTS avec l'INRS

DOMAINE DE COMPETENCES 1 Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise

C1 Être capable de justifier la formation SST pour une entreprise Expliciter l'intérêt de la formation SST

C2 Être capable de répondre à la demande de formation SST de l'entreprise en tenant compte de ses spécificités Analyse des attentes, besoins, freins et ressources

DOMAINE DE COMPETENCES 2 Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST

C3 Être capable de s'appuyer sur le guide des données techniques pour mettre en œuvre une action de secours Appliquer, réaliser et justifier les conduites à tenir

C4 Être capable d'accompagner et justifier la mise en place d'action de prévention Appliquer méthode et outils d'identification des risques et développer les propositions d'actions

DOMAINE DE COMPETENCES 3 Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST

C5 Être capable de concevoir un déroulé pédagogique d'une action de formation d'acteur SST en définissant des objectifs pédagogiques, des indicateurs d'évaluation formative tout en tenant compte des documents de référence du dispositif SST

C6 Être capable d'animer une action de formation en mettant en œuvre le déroulé tout en s'adaptant aux publics et dysfonctionnements

C7 Être capable de mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation formatives et certificatives

C8 Être capable de s'assurer de la gestion administrative de la formation dans le cadre de l'habilitation SST en utilisant l'outil de gestion en ligne et assurant le suivi administratif des formations SST



CONTENUS PEDAGOGIQUES

- Proposition à l'employeur, en relation avec les autres acteurs internes et externes de la prévention, d'un projet de mise en place d'une formation ou d'un dispositif de formation SST
- Modalités, ressources et supports pour rendre compte du fonctionnement du dispositif de formation des SST dans l'entreprise ou l'établissement
- Contenus des documents de référence et des référentiels pour former, certifier, maintenir et actualiser les compétences des SST de l'entreprise ou de l'établissement
- Ressources et outils pour animer les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant ainsi les personnels formés, dans le cadre de ce dispositif, plus conscients des conséquences des atteintes à la santé liées au travail et plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise.
- Rédaction des séquences pédagogiques avec la mise en place de modalités d'évaluation formative.



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, distribution de ressources documentaires et des référentiels du réseau prévention)
- Formation pratique et animation participative basée sur des **misés en situation et des études de cas**
- **Réactualisation du certificat formateur SST (INRS)** pour les personnes validées par le formateur de formateur SST et valable à nouveau 36 mois
- **Attestations de formation** remises à l'ensemble des participants



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives et certificatives sont mises en place pendant la formation.

Santé Sécurité Pro

Les évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel, de quizz ou QCM et mise en situation.

Les évaluations certificatives sont basées sur les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification du formateur SST en MAC Formateur (mise en situation et rédaction d'une proposition suite à une analyse de demande de formation).

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation formateurs SST et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues pourront valablement être reconnus au titre de Formateur Sauveteur Secouriste du Travail. Le certificat SST est valable 36 mois et pourra être renouvelé lors d'une formation Maintien et Actualisation des Compétences du formateur MAC formateur SST.

Taux de réussite 2020 de l'obtention du certificat SST : 100%



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PUBLIC VISE

Tout public

PRE-REQUIS

Être titulaire du certificat formateur SST et avoir validé le module Compétences de base en prévention via le module d'autoformation en ligne proposé par l'INRS

MODALITES D'ORGANISATION et durées

3 journées consécutives pour une durée totale de 21H

EFFECTIF

5 à 10 participants

LIEU

Sur le site client ou dans la salle de formation de la ferme de Vauvenières, les adrechs de vauvenières 04 410 SAINT JURs

INTERVENANT

Natacha Maï VINATIER Formatrice de formateurs SST certifiée par l'INRS depuis 2006 et à jour de ses compétences

DELAIS D'ACCES

Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION

Sous l'égide d'ACOR habilité par l'INRS pour la délivrance des certificats formateur SST

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



FORMATION « PREVENTION DES TMS - GESTES ET POSTURES »



CONTEXTE SOCIAL ET REGLEMENTAIRE

Outre l'article L4121-1 qui rappelle que « l'employeur organise et dispense une information des travailleurs pour la santé et sécurité et les mesures prises pour y remédier », les textes R4571-7 et R4541-8 précisent bien que « l'employeur doit faire bénéficier les travailleurs, dont l'activité comporte des manutentions manuelles, d'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution des opérations ».



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de repérer et citer des risques liés à l'activité physique dans les situations de travail des métiers de l'industrie, du bâtiment, des espaces verts, du commerce, du tertiaire et du sanitaire et social.
- Être capable de mettre en œuvre les techniques gestuelles liées à la manutention de charges
- Être capable de proposer des préconisations d'amélioration et des mesures de prévention
- Être capable d'analyser une situation de travail en tenant compte des différents déterminants au travail en utilisant la méthode ITaMaMi



CONTENU PEDAGOGIQUE

- **Séquence 1 : Les éléments d'anatomie et de physiologie** de l'appareil locomoteur et atteintes de l'appareil locomoteur avec conséquences de ces atteintes sur la santé *1h00*
- **Séquence 2 : Les éléments déterminant** l'activité physique au travail et **l'analyse de la situation de travail** : repérer les dangers, les risques et proposer des pistes d'amélioration *3h00*
- **Séquence 3 : Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort** pour limiter les risques liés à la manutention occasionnelle de charges *1h00*
- **Séquence 4 : Les techniques gestuelles** de lever, porter, transporter,... *1h30*
- **Séquence 5 : Les pistes de prévention des TMS** proposer des pistes d'amélioration et prioriser des actions *30mn*



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires)
- Animation participative basée sur des études de cas (supports vidéo) ou des situations de travail réel
- Partie pratique : nous proposons de réaliser l'analyse de la situation de travail, les propositions d'axes d'amélioration et les techniques gestuelles sur les site de production / situations de travail réelles des opérateurs
- Quizz ludique
- Temps d'échange, questions / réponses



METHODE D'EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTS Laura LANFRANCA, aide-soignante en milieu hospitalier et formatrice en PRAP 2S et PRAP IBC certifiée par l'INRS / formatrice en SST certifiée par l'INRS – Serge GRISONI et Jean-Claude GRASSIES formateurs PRAP IBC certifiés par l'INRS

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 1 journée soit 7H00

LIEU dans les locaux de la structure ou dans la salle de formation, les adrechs de Vauvenières 04 410 SAINT JURs.

EFFECTIF 5 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



La problématique des risques psychosociaux liés au travail connaît une prise en compte croissante avec l'intensification du travail. Les conséquences se font sentir dans la société, les organisations, auprès des individus, et ce, dans tous les secteurs d'activité.

C'est pourquoi, au-delà de l'obligation réglementaire de prévenir et d'évaluer l'ensemble des risques présents dans les situations de travail, il est important de s'informer et se former à une approche préventive des risques psychosociaux.

Cette formation a pour but d'aider à identifier les facteurs de RPS en vue de les évaluer et de les prévenir.

FORMATION INITIATION A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Être capable de définir les RPS
- Être capable d'identifier les différents facteurs de risques psychosociaux
- Être capable d'identifier les causes génératrices de RPS liées à la situation de travail
- Être capable de définir le stress (et de différencier le stress chronique du stress ponctuel) et la notion de violence au travail
- Être capable d'analyser les effets et les atteintes à la santé des RPS
- Être capable de proposer des actions de préventions primaires des RPS et de privilégier le niveau de prévention primaire sur la prévention secondaire et tertiaire et d'exemples



CONTENUS PEDAGOGIQUES:

- Les catégories de facteurs de RPS : travail qui déborde, travail qui oppose, travail contre éthique, travail qui expose à l'extérieur, travail dans son environnement, travail dans son contexte sociologique
- Les effets observables individuels et collectifs et les conséquences sur la santé
- Les facteurs présents dans la situation de travail reconnus scientifiquement comme causes de RPS.
- Les caractéristiques des RPS en tant que risque professionnel.
- Les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS.



MODALITES PEDAGOGIQUE :

- Diaporama avec apports théoriques
- Mise en pratique avec des études de cas à partir de supports audiovisuels
- Travaux individuels et travaux en groupe
- Quizz ludique



PROGRAMME DETAILLE DES CONTENUS ABORDES

TIMING	COMPETENCES	CONTENUS
JOUR 1 Matin	Identifier les RPS comme un risque professionnel	<ul style="list-style-type: none">• Définition des RPS et identification des différents types de risques• Les enjeux humains, sociaux, réglementaires et financiers• Repérage des indicateurs de RPS
Après midi	Connaître les facteurs présents dans la situation de travail reconnus scientifiquement comme causes de RPS Lister les catégories de RPS par les caractéristiques de leurs effets	<ul style="list-style-type: none">• Identification des situations de travail génératrices de RPS (les causes)• Définition du stress• Analyse des effets des RPS et des conséquences sur la santé• les sept familles de RPS identifiées par l'INRS
JOUR 2 Matin	Lister les catégories de RPS par les caractéristiques de leurs effets Repérer les mesures de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention	<ul style="list-style-type: none">• les sept familles de RPS identifiées par l'INRS (suite)• Rappel sur les niveaux de prévention de la loi 1991 et présentation du niveau de prévention primaire• Présentation de différents exemples d'actions de préventions des RPS pour repérer la prévention primaire
Après midi	Révision des 4 compétences Evaluation	<ul style="list-style-type: none">• Etude de cas récapitulative sur support vidéo : cause / effets / conséquences des RPS• Evaluation



METHODE D'EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.

Une évaluation certificative est mise en place à la fin de la dernière demi-journée et les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification N12 300 (analyse d'une situation de travail et repérage de propositions d'actions de prévention primaires).

Organisme de formation habilité par l'INRS pour cette formation.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP à la DIRRECTE PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 2 journées consécutives soit 14H00

LIEU dans les locaux de la structure

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION Habilité par l'INRS pour la délivrance des certificats SST

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Être capable de lister les catégories de RPS par les caractéristiques de leurs effets.
- Être capable de repérer les facteurs présents dans la situation de travail reconnus scientifiquement comme causes de RPS.
- Être capable de proposer des mesures de prévention PRIMAIRES, en priorité sur les mesures de prévention secondaires et tertiaire



CONTENUS PEDAGOGIQUES :

- Les enjeux, le contexte
- Définition des RPS et identification des différents types de risques psychosociaux : stress chronique, violence interne, violence externe, stress, éthique,...
- Identification des causes liées à la situation de travail
- Analyse des effets et des atteintes à la santé
- Comment réagir ? Comment prévenir ?



MODALITES PEDAGOGIQUE :

- Diaporama
- Etudes de cas à partir de supports audiovisuels
- Travaux individuels et travaux en groupe
- Supports écrits / boîte à outil



METHODE D'EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM. En fin de formation, une étude de cas basée sur une analyse de situation de travail permettra d'évaluer l'acquisition des compétences.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



PROGRAMME DETAILLE DES CONTENUS ABORDES

Santé Sécurité Pro

TIMING	COMPETENCES	CONTENUS
JOUR 1 Matin		
Séquence 1 2h00	Définir les RPS Repérer les enjeux	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des objectifs, tour de table Les enjeux humains, économiques et financiers Définition des RPS Identification des différents types de RPS
Séquence 2 1h30	Connaître les facteurs présents dans la situation de travail reconnus scientifiquement comme causes de RPS Lister les catégories de RPS par les caractéristiques de leurs effets	<ul style="list-style-type: none"> Identification des situations de travail génératrices de RPS (les causes) Définition du stress Analyse des effets des RPS et des conséquences sur la santé les sept familles de RPS identifiées par l'INRS
JOUR 1 après midi		
Séquence 2 (suite) 1h30	Lister les catégories de RPS par les caractéristiques de leurs effets	<ul style="list-style-type: none"> les sept familles de RPS identifiées par l'INRS (suite) Etude de cas récapitulative sur support vidéo : cause / effets / conséquences des RPS
Séquence 3 2h00	Repérer les mesures de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention Révision des 4 compétences Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> Rappel sur les niveaux de prévention de la loi 1991 et présentation du niveau de prévention primaire Présentation de différents exemples d'actions de préventions des RPS pour repérer la prévention primaire Evaluation



INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP à la DIRRECTE PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 1 journée soit 7H00

LIEU dans les locaux de la structure ou en Formation à distance via l'outil zoom. Le lien de connexion vous sera envoyé une semaine avant et nous vous proposons si besoin de vous connecter en amont et vous aider à vous approprier l'outil de visio-conférence.

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION Habilité par l'INRS pour la délivrance des certificats SST

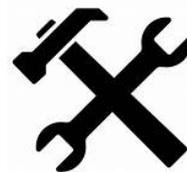
TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La rédaction ou la réactualisation du Document Unique à travers la mise en œuvre d'une démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP) émane d'une exigence réglementaire. Mais cette démarche représente un outil pédagogique de progression individuelle et collective et si elle s'intègre aux autres fonctions de la structure, elle peut lui permettre de progresser efficacement et durablement en matière de santé et sécurité au travail.

Ainsi, cette action d'accompagnement propose d'initier une démarche participative permettant d'impliquer l'ensemble des opérateurs dans la co-construction de ce document unique, à travers des temps d'échanges et de collecte de données.

FORMATION « INITIATION A LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES EN VUE DE REDIGER SON DOCUMENT UNIQUE »



OBJECTIFS

- Être capable de mettre en place une démarche d'Evaluation des Risques Professionnels au sein de son entreprise
- Être capable rédiger son Document Unique en s'appuyant sur l'outil remis au stagiaire
- Être capable de s'approprier une méthodologie participative et globale préconisée par le réseau prévention
- Être capable de proposer des actions de prévention et de protection dans le respect des principes généraux de prévention (Loi de 1991)



CONTENU PEDAGOGIQUE

SEQUENCE 1. « Les notions de base en matière de Santé et Sécurité au Travail » (5h)

- Les obligations en matière de Santé et sécurité au Travail
- Les enjeux de la S&ST (humains, sociaux, économiques et juridiques)
- Les acteurs de la S&ST et leurs rôles (acteurs internes et externes) et l'articulation entre ces différents acteurs
- Le régime des AT et MP, définitions accident de trajet, AT, MP, les procédures de déclaration, les taux de cotisations aux entreprises
- Les différentes approches méthodologiques : par les risques, par le travail (approche ergonomique), par l'accident (focus sur l'analyse accident)
- Proposer des mesures de prévention en lien avec les neuf principes de prévention 9 PGP de la loi 1991

SEQUENCE 2. « Les principaux risques professionnels et les moyens de prévention » (4h)

- Risques sanitaires
- Risques psychosociaux
- Risques chimiques
- Risques électriques
- Risques incendie
- Risques d'explosion
- Risques liés au travail en hauteur
- Risques de manutention et TMS
- Risques liés à la circulation dans l'entreprise



Santé Sécurité Pro

- Risque de chute de plain pied
- Risques liés à l'utilisation des machines
 - Les entreprises extérieures, responsabilités, plan de prévention, protocole de déchargement, permis feux
- Les documents et formations obligatoires

SEQUENCE 3. « La démarche d'évaluation des risques professionnels (5h) »

- *Etape 1* : préparer la démarche
- *Etape 2* : évaluer les risques
- *Etape 3* : définir un programme d'actions
- *Etape 4* : réalisation et suivi des actions
- *Etape 5* : ajustement et ré-évaluation (processus dynamique)



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Animation participative : illustration par des exemples concrets relevant du secteur d'activité et/ou des situations de travail réelles des stagiaires
- **Travail intersession avec analyse de situation de travail réelle et identification et cotation des risques**
- Outil sous format excell et grilles de cotation remis aux stagiaires leur permettant de réaliser leur DUER de façon autonome (outil et méthodes préconisées par le réseau prévention)
- Exercices d'apprentissage, échanges et apport méthodologique du formateur, cas concrets et démonstrations par le formateur
- Attestation de formation



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des risques professionnels PRP, formatrice de formateurs SST et prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP à la DIRRECTE PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 2 journées consécutives ou non soit 14H00

LIEU dans les locaux de la structure ou dans la salle de formation , « les adrechs de vauvenières », 04 410 SAINT JURs

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



OBJECTIFS

- Être capable de mettre en place une démarche d'Évaluation des Risques Professionnels au sein de son entreprise
- Être capable rédiger ou réactualiser son Document Unique en s'appuyant sur l'outil remis au stagiaire
- Être capable de s'approprier une méthodologie participative et globale préconisée par le réseau prévention
- Être capable de proposer des actions de prévention et de protection dans le respect des principes généraux de prévention (Loi de 1991)



CONTENU PEDAGOGIQUE

Le groupe de travail en charge d'engager cette démarche s'appuiera sur les cinq étapes traditionnellement utilisées pour mener à bien l'EvRP :

- **Etape 1 : préparer la démarche**
- **Etape 2 : évaluer les risques**
- **Etape 3 : définir un programme d'actions**
- **Etape 4 : réalisation et suivi des actions**
- **Etape 5 : ajustement et ré-évaluation (processus dynamique)**

La mise en place et la construction de la démarche en vue de réactualiser le DUPR seront étalées sur trois mois pendant lesquels le pilote de l'action essaiera de réunir les salariés des principaux pôles de la structure (découpage nécessaire pour refléter les différentes Unités de Travail et respecter leur organisation). Des temps d'échanges en face à face direct ou par mail permettront d'enrichir le recueil de données ainsi que des temps d'observation des situations de travail réelles, des phases d'activité réalisées, de leur description et de leur interprétation.

L'objectif sera avant tout de proposer un programme d'actions en privilégiant les mesures de prévention sur les équipements de protection (collectives et individuelles) et les consignes.



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Animation participative : illustration par des exemples concrets relevant du secteur d'activité et/ou des situations de travail réelles des stagiaires
- Visites de site
- Animation de réunions
- **Travail intersession avec analyse de situation de travail réelle et identification et cotation des risques**
- Outil sous format excell et grilles de cotation remis aux stagiaires leur permettant de réaliser leur DUER de façon autonome (outil et méthodes préconisées par le réseau prévention)
- Exercices d'apprentissage, échanges et apport méthodologique du formateur, cas concrets et démonstrations par le formateur



METHODE D'EVALUATION

Santé Sécurité Pro

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des risques professionnels PRP, formatrice de formateurs SST et prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP à la DIRRECTE PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 2 journées consécutives ou non soit 14H00

LIEU dans les locaux de la structure ou dans la salle de formation , « les adrechs de vauvenières »,
04 410 SAINT JURs

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL ET DIALOGUE SOCIAL

FORMATION

« Membres du Comité Social Économique CSE, assurer les missions en santé et sécurité au travail / Entreprises – 300 salariés »



CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'article L2315-18 du code du travail stipule que les représentants du personnel au CSE doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Elle doit les aider à déceler et mesurer les risques professionnels et à analyser les conditions de travail.

Elle doit être renouvelée pour chaque membre ayant exercé son mandat pendant 4 ans consécutifs ou non.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de mobiliser les principaux textes réglementaires relatifs à la mise en place du CSE et à la santé et sécurité au travail pour mener à bien ses missions
- Être capable de mettre en œuvre les rôles et missions du CSE
- Être capable de s'approprier les outils nécessaires à assurer ses missions en matière de Santé et Sécurité au Travail et Conditions de Travail

COMPETENCES VISEES

- Être capable de s'approprier les outils nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement du CSE
- Être capable de connaître les règles de fonctionnement du CSE
- Être capable de repérer et mesurer les risques professionnels dans les situations de travail
- Être capable de s'approprier des méthodes d'observation, d'analyse, d'évaluation des risques professionnels pour pouvoir proposer des préconisations pour améliorer la prévention des risques et les conditions de travail



CONTENUS PEDAGOGIQUES

SEQUENCE 1. « Contexte et mise en place du CSE » (½ journée)

- Le cadre légal et les derniers changements réglementaires (ordonnances Macron) qui ont mené à des modifications de la place de la négociation collective et à la fusion des Instances Représentatives du Personnel vers la mise en place du CSE
- La hiérarchie des normes, les trois blocs, l'accord d'entreprise

SEQUENCE 2. « Composition, missions, fonctionnement et moyens du CSE » (1 journée)

- Composition du CSE : président, représentants du personnel salariés/ maîtrise-cadre, représentants de proximités / représentants syndicaux / autres personnes ressources / question des titulaires et des suppléants



- Les missions du CSE / prérogatives en termes de SSCT et/ou des CSSCT / les consultations du CSE
- Les moyens du CSE : crédit d'heures, circulation, moyens matériels et financiers,
 - Le recours aux expertises
 - Le fonctionnement : le formalisme du CSE / réunions ordinaires et extraordinaires / ODJ, PV et autres documents / exemples de sujets pouvant être abordés
- Le règlement intérieur : éventuellement aide à la construction du règlement
- La posture des représentants du personnel au service du dialogue social : cadre, méthode et outils pour une négociation constructive et efficace
- Les consultations ponctuelles et récurrentes : les sujets à aborder, les contenus et modalité de diffusion de la base de données économique et sociale BDES

SEQUENCE 3. « Les missions en Santé et Sécurité au Travail » (1 jour)

- Les obligations en matière de Santé et sécurité au Travail
- Les enjeux de la S&ST (humains, sociaux, économiques et juridiques)
- Les acteurs en S&ST (acteurs internes et externes) et l'articulation de l'action des représentants avec ces différents acteurs
- Les différentes approches méthodologiques : par les risques (focus sur l'EvRP et le DUERP), par le travail (approche ergonomique), par l'accident (focus sur l'analyse accident)
- Plan d'action et programme annuel de prévention
- Proposer des mesures de prévention en lien avec les neuf principes de prévention de la loi 1991
- Inspections des CSE et CSSCT
- Sensibilisation à des risques spécifiques : risques psychosociaux et TMS, notions de QVT
- Appréhender les situations de harcèlement moral et sexuel

SEQUENCE 4. « Les analyses des accidents et les enquêtes » (½ journée)

- Analyse des AT via l'arbre des causes
 - Les questions à se poser
 - Les enquêtes et le recueil des faits suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle ou reconnue à caractère professionnel (méthode et outils)
 - Proposition d'actions correctives et suivi dans le DUER
- Les situations de danger grave et imminent



MODALITE PEDAGOGIQUE

Études de cas, travaux en sous-groupe, ateliers, supports vidéo, possibilité si l'organisation matérielle le permet d'une visite d'un service de l'établissement ou de l'entreprise

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires) et méthode participative et active (mise en application des concepts théoriques par les participants)
- Partie pratique : visite de site et analyse de situations de travail réel
- Animation participative basée sur des études de cas ou des situations de travail réel
- Jeux de rôle et analyse de situations de travail ou d'accidents sur support vidéo
- Temps d'échange, questions / réponses
- Quizz ludiques et QCM



METHODE D'EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des risques professionnels PRP et prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP à la DIRRECTE PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 3 journées consécutives ou non soit 21H00

LIEU dans les locaux de la structure ou dans la salle de formation , « les adrechs de vauvenières »,
04 410 SAINT JURs

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION sous l'égide de l'organisme PROCONSEC habilité par la DIRRECTE PACA pour la formation obligatoire des membres du CSE en matière de S&ST

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



FORMATION

« Membres du Comité Social Économique CSE et CSSCT, assurer les missions en santé et sécurité au travail » / Entreprises + 300 salariés »



CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'article L2315-18 du code du travail stipule que les représentants du personnel au CSE doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Elle doit les aider à déceler et mesurer les risques professionnels et à analyser les conditions de travail.

Elle doit être renouvelée pour chaque membre ayant exercé son mandat pendant 4 ans consécutifs ou non.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de mobiliser les principaux textes réglementaires relatifs à la mise en place du CSE et à la santé et sécurité au travail pour mener à bien ses missions
- Être capable de mettre en oeuvre les rôles et missions du CSE
- Être capable de s'approprier les outils nécessaires à assurer ses missions en matière de Santé et Sécurité au Travail et Conditions de Travail

COMPETENCES VISEES

- Être capable de s'approprier les outils nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement du CSE
- Être capable de connaître les règles de fonctionnement du CSE
- Être capable de repérer et mesurer les risques professionnels dans les situations de travail
- Être capable de s'approprier des méthodes d'observation, d'analyse, d'évaluation des risques professionnels pour pouvoir proposer des préconisations pour améliorer la prévention des risques et les conditions de travail
- Être capable de prévenir les risques psychosociaux et les situations de harcèlement et d'assister un salarié victime



CONTENUS PEDAGOGIQUES

SEQUENCE 1. « Contexte et mise en place du CSE » (½ journée)

- Le cadre légal et les derniers changements réglementaires (ordonnances Macron) qui ont mené à des modifications de la place de la négociation collective et à la fusion des Instances Représentatives du Personnel vers la mise en place du CSE
- La hiérarchie des normes, les trois blocs, l'accord d'entreprise
- Le code du travail et les principaux mécanismes juridiques

SEQUENCE 2. « Composition, missions, fonctionnement et moyens du CSE » (1 journée)

- Composition du CSE : président, représentants du personnel salariés/ maîtrise-cadre, représentants de proximités / représentants syndicaux / autres personnes ressources / question des titulaires et des suppléants
- Les missions du CSE / prérogatives en termes de SSCT et/ou des CSSCT / les consultations du CSE
- les moyens du CSE : crédit d'heures, circulation, moyens matériels et financiers, le recours aux expertises
- Le fonctionnement : le formalisme du CSE / réunions ordinaires et extraordinaires / ODJ, PV et autres documents / exemples de sujets pouvant être abordés
- Le règlement intérieur : éventuellement aide à la construction du règlement
- La posture des représentants du personnel au service du dialogue social : cadre, méthode et outils pour une négociation constructive et efficace



- Les consultations ponctuelles et récurrentes : les sujets à aborder, les contenus et modalité de diffusion de la base de données économique et sociale BDES

Santé Sécurité Pro

SEQUENCE 3. « Les acteurs en matière de Santé et Sécurité au Travail » (2H)

- Les acteurs en S&ST (acteurs internes et externes) et l'articulation de l'action des représentants avec ces différents acteurs
- Le président du CSE
- Le secrétaire du CSE
- Le secrétaire de la CSSCT
- Les services santé au travail
- L'inspection du travail
- La CARSAT et la MSA
- La CRRMP

SEQUENCE 4. « Les missions en matière de Santé et Sécurité au Travail » (1,5 jours)

- Les obligations en matière de Santé et sécurité au Travail
- Les enjeux de la S&ST (humains, sociaux, économiques et juridiques)
- Le régime des AT et MP, définitions accident de trajet, AT, MP, les procédures de déclaration, les taux de cotisations aux entreprises
- Les différentes approches méthodologiques : par les risques (focus sur l'EvRP et le DUERP), par le travail (approche ergonomique), par l'accident (focus sur l'analyse accident)
- Plan d'action et programme annuel de prévention
- Proposer des mesures de prévention en lien avec les neuf principes de prévention 9 PGP de la loi 1991
- Inspections des CSE et CSSCT

SEQUENCE 5. « Les principaux risques professionnels et les moyens de prévention » (1 jours)

- Risques sanitaires
- Risques psychosociaux
- Risques chimiques
- Risques électriques
- Risques incendie
- Risques d'explosion
- Risques liés au travail en hauteur
- Risques de manutention et TMS
- Risques liés à la circulation dans l'entreprise
- Risque de chute de plain pied
- Risques liés à l'utilisation des machines
- Les entreprises extérieures, responsabilités, plan de prévention, protocole de déchargement, permis feux
- Focus sur les formations obligatoires et les ressources humaines (référénts obligatoires)
- Les documents obligatoires

SEQUENCE 6. « Les analyses des accidents et les enquêtes » (5H)

- Analyse des AT via l'arbre des causes
- Les questions à se poser
- Les enquêtes et le recueil des faits suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle ou reconnue à caractère professionnel (méthode et outils)
- Proposition d'actions correctives et suivi dans le DUER
- Les situations de danger grave et imminent

SEQUENCE 7. « Les Risques Psychosociaux et le harcèlement » (5H)

- La définition des RPS, les facteurs de RPS



Santé Sécurité Pro

- Repérer les causes, les effets et les conséquences des RPS dans la situation de travail
 - Appréhender les situations de harcèlement moral et sexuel
 - Le rôle du référent harcèlement
- Proposer des actions de prévention
- Réagir face à ces situations



MODALITE PEDAGOGIQUE *Études de cas, travaux en sous-groupe, ateliers, supports vidéo, possibilité si l'organisation matérielle le permet d'une visite d'un service de l'établissement ou de l'entreprise*

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires) et méthode participative et active (mise en application des concepts théoriques par les participants)
- Partie pratique : visite de site et analyse de situations de travail réel
- Animation participative basée sur des études de cas ou des situations de travail réel
- Jeux de rôle et analyse de situations de travail ou d'accidents sur support vidéo
- Temps d'échange, questions / réponses
- Quiz ludiques et QCM



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des risques professionnels PRP et prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP à la DIRRECTE PACA

PUBLIC VISE Les membres élus de la délégation du personnel et les membres de la CSSCT

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 5 journées consécutives ou non soit 35H00

LIEU dans les locaux de la structure ou dans la salle de formation , « les adrechs de vauvenières »,
04 410 SAINT JURs

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION sous l'égide de l'organisme PROCONSEC habilité par la DIRRECTE PACA pour la formation obligatoire des membres du CSE en matière de S&ST

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES



CONTEXTE SOCIAL ET REGLEMENTAIRE

L'actualité et les media dévoilent très -trop- régulièrement des faits de violences sexuelles.

Ces faits sont certainement liés aux évolutions récentes de la loi sur ces sujets.

L'article L1153-1 du code du travail stipule qu'aucun salarié ne doit subir des faits (...) assimilés au harcèlement sexuel. De plus, l'introduction de la notion d'agissement sexiste dans le code du travail par la loi relative au dialogue social et à l'emploi (2015) vise à combattre le « sexisme ordinaire » auquel peuvent être confrontés les salariés.

Ceci est relayé aussi par le code pénal et la loi Schiappa de 2018 a encore renforcé la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Mais de quoi parle -t-on ? Et que pouvons-nous faire pour appréhender et mieux encore, prévenir ces situations ?

FORMATION « appréhender les situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes »



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de distinguer et définir les différentes notions : stéréotypes et préjugés, agissements sexistes, égalité femme / homme, discriminations, harcèlement sexuel, harcèlement moral, agressions sexuelles
- Être capable de repérer les situations de harcèlement sexuel au travail
- Être capable de proposer des actions concrètes pour réagir face à ces situations
- Être capable de prendre en charge une personne en identifiant les acteurs internes et externes
- Être capable de mettre en place une procédure d'alerte et une procédure d'action
- Être capable de proposer des actions concrètes pour prévenir les agissements sexistes et le harcèlement sexuel



CONTENUS

SEQUENCE 1. « Cerner les différentes notions »

- Définitions et réflexions autour des notions de discrimination, de l'égalité femme / homme, du sexisme et du harcèlement sexuel.
- Atelier sur les stéréotypes et les représentations sociales par rapport à ces différentes notions.
- Les différentes facettes du sexisme et les évolutions sociétales.
- Les évolutions du cadre légal par rapport à ces faits en milieu de travail.

SEQUENCE 2. « Identifier les situations de harcèlement sexuel »

- Les enjeux du harcèlement sexuel
- Cerner les limites entre harcèlement et drague
- Atelier pour distinguer ce qui relève ou pas du harcèlement sexuel en entreprise.

SEQUENCE 3. « Les actions pour prévenir et agir »

- Les actions de prévention des situations de harcèlement sexuel



Santé Sécurité Pro

- Les acteurs internes et externes et le rôle du (des) référent(s) harcèlement(s)
- Réagir face à une situation de harcèlement : mener l'entretien, les différentes pistes d'action, monter un dossier



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires)
- Animation participative basée sur des études de cas (supports vidéo) ou des situations de travail réel
- Quizz ludique
- Temps d'échange, questions / réponses



EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice de formateurs SST et prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Economique) et déclarée IPRP à la DIRRECTE PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 1 journée soit 7H00

LIEU dans les locaux de la structure ou en Formation à distance via l'outil zoom. Le lien de connexion vous sera envoyé une semaine avant et nous vous proposons si besoin de vous connecter en amont et vous aider à vous approprier l'outil de visio-conférence.

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de citer et expliciter les trois types d'enjeux liés aux violences sexuelles
- Être capable de repérer la différence entre harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Être capable de d'expliquer les rôles et responsabilités de chacun dans et hors entreprise
- Être capable de proposer des mesures concrètes pour prévenir et réagir face à ces situations
- Être capable de décrire le rôle du CSE et du référent pour lutter contre ces situations en lien avec les autres acteurs internes et externes de l'entreprise



CONTENUS

SEQUENCE 1. « Cerner les différentes notions »

- Présentation des enjeux
- Réflexions autour de la sémantique et de différentes situations dans le cadre du travail
- Atelier sur les stéréotypes, discriminations, les situations de harcèlements et les représentations sociales par rapport à ces différentes notions.
- Les différentes facettes du sexisme et les évolutions sociétales.
- Les évolutions du cadre légal par rapport à ces faits en milieu de travail.

SEQUENCE 2. « Identifier les situations de harcèlement sexuel »

- Les enjeux du harcèlement sexuel
- Cerner les limites entre harcèlement et drague
- Atelier pour distinguer ce qui relève ou pas du harcèlement sexuel en entreprise.

SEQUENCE 3. « Les rôles du référent harcèlement »

- En fonction de sa position dans la hiérarchie, comment prévenir ces situations
- Le rôle du CSE et du référent en lien avec les autres acteurs internes et externes de l'entreprise
- En fonction de sa position, comment alerter et agir face à une situation de harcèlement : les différentes pistes d'action
- Les outils pour la prévention : proposer et prioriser des mesures de prévention
- Les outils pour réagir : assister le salarié, procéder au recueil des faits, mener l'enquête, mener l'entretien, monter le dossier



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires)
- Animation participative basée sur des études de cas (supports vidéo) ou des situations de travail réel
- Quizz ludique
- Temps d'échange, questions / réponses



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnaire collectif et individuel et de quizz ou QCM.



Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP à la DIRRECTE PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 1 journée soit 7H00 / possibilité 2 journées soit 14h avec approfondissement des études de cas

LIEU dans les locaux de la structure ou en Formation à distance via l'outil zoom. Le lien de connexion vous sera envoyé une semaine avant et nous vous proposons si besoin de vous connecter en amont et vous aider à vous approprier l'outil de visio-conférence.

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



FORMATION « REFERENT COVID - bonne pratiques en santé et sécurité au travail dans un contexte de risque sanitaire »



OBJECTIFS

- Être capable de citer et de savoir expliquer et appliquer les règles d'hygiène permettant de prévenir les risques sanitaires liés au covid
- Être capable de s'approprier les outils pour coordonner les actions de prévention
- Être capable proposer et de mettre en place des mesures au niveau organisation du travail, technique et humain pour prévenir ou protéger du risque biologique et des autres risques
- Être capable de sensibiliser les autres parties prenantes à l'impact de ces mesures d'hygiène dans le cadre d'un collectif de travail



CONTENU PEDAGOGIQUE

SEQUENCE 1. « Les aspects réglementaires » (1h30)

- La reconnaissance AT et MP de la covid-19
- Les obligations et devoirs de l'employeur et des salariés
- La question de la responsabilité en matière de covid-19
- Les rôles du référent covid

SEQUENCE 2. « A propos de la covid 19 » (1h30)

- Le contexte et l'historique d'épidémie
- Les caractéristiques du sars-cov-2 et la prise en charge
- Les différentes sources de contamination (milieu, surface, homme)
- Le risque biologique et l'exemple du covid19

SEQUENCE 3. « Les différentes mesures de prévention et de protection » (3h)

- Mesures organisationnelles liées au protocole sanitaire
- Mesures techniques
- Les mesures liées à l'humain et les équipements de protection collective et individuelle
- Informer et sensibiliser les salariés et autres parties prenantes (intervenants extérieurs, publics accueillis,...)
- Rédiger, adapter et mettre en œuvre le protocole covid
- Rédiger l'annexe covid du DUER
- Mettre en place le programme d'action



MODALITE PEDAGOGIQUE Études de cas, travaux en sous-groupe, ateliers, supports vidéo, possibilité si l'organisation matérielle le permet d'une visite d'un service de l'établissement ou de l'entreprise

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires) et méthode participative et active (mise en application des concepts théoriques par les participants)
- Partie pratique : visite de site et analyse de situations de travail réel



Santé Sécurité Pro

- Animation participative basée sur des études de cas ou des situations de travail réel
- Jeux de rôle et analyse de situations de travail ou d'accidents sur support vidéo
 - Temps d'échange, questions / réponses
 - Quiz ludiques et QCM



METHODE D'EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des risques professionnels PRP et prévention des RPS certifiée par l'INRS / déclarée IPRP à la DIRRECTE PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 1 journées 7H00

LIEU dans les locaux de la structure ou dans la salle de formation , « les adrechs de vauvinières », 04 410 SAINT JURs

EFFECTIF 2 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Voir devis

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



CONTEXTE

En tant qu'employeur, les impacts de la crise sanitaire sur la santé physique et mentale des salariés nécessitent de mettre à jour l'ensemble de ses actions de prévention (L4121-1 du Code du travail). Face à ce nouveau risque infectieux, au confinement qui en a résulté, aux protocoles préconisés pour la reprise d'activité, les organisations et les individus doivent dès à présent affronter de nouveaux challenges ainsi que pour certains une gestion du travail à distance...

Il existe des espaces de dialogue dans l'entreprise ou la structure, où il est possible de manager collectivement ces risques; la structure doit peut être s'orienter vers de nouvelles formes d'organisation et de communication pour préserver la santé de l'ensemble des salariés.



OBJECTIFS

- Etre capable de sensibiliser les acteurs internes de la structure à l'impact psychologique de la crise sanitaire sur les salariés
- Etre capable de mettre en place une démarche participative et globale de prévention des Risques Professionnels et notamment des RPS
- Etre capable de proposer des mesures de management collectif de l'impact du covid 19



CONTENU PEDAGOGIQUE

SEQUENCE 1. « Contexte du covid19 »

- Le contexte d'épidémie, pandémie, le covid19
- Le risque biologique : notion de réservoir et de transmission

SEQUENCE 2. « Présentation des enjeux des RPS dans le contexte de crise sanitaire »

- Les aspects réglementaires liés au covid19 et aux RPS
- La reconnaissance AT et MP
- Présentation des impacts sur le psychique et les relations des salariés à cause de la crise sanitaire

SEQUENCE 3. « Identifier et prévenir les Risques Psychosociaux »

- S'interroger sur les effets liés aux nouvelles pratiques : autonomie, isolement de certains salariés, compétences...
- Se repositionner au sein du collectif de travail : modes de coopération, difficultés relationnelles internes et externes, retour des salariés, ...
- Gérer les facteurs d'insécurité de la situation de travail : insécurité liée au risque infectieux, au contexte socio-économique, transformation des postes et des métiers, ...

SEQUENCE 4. « Proposer un management collectif des suites de la crise sanitaire »

- Impliquer toutes les parties prenantes (quels espaces de dialogue ?) de la structure autour de ces questions
- Anticiper le possible « effet tunnel » c'est à dire ne pas négliger les autres risques
- Prendre les mesures de prévention et de protection (DUER), les gestes barrière face au risque biologique
- Prendre en compte l'organisation de travail en mode dégradé



- Proposer des bonnes pratiques face aux risques liés au télétravail ou aux situations d'isolement du salarié
- Ne pas négliger de communiquer sur la question socio-économique

Santé Sécurité Pro



MODALITE PEDAGOGIQUE Études de cas, travaux en sous-groupe, ateliers, supports vidéo, possibilité si l'organisation matérielle le permet d'une visite d'un service de l'établissement ou de l'entreprise

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires) et méthode participative et active (mise en application des concepts théoriques par les participants)
- Partie pratique : visite de site et analyse de situations de travail réel
- Animation participative basée sur des études de cas ou des situations de travail réel
- Jeux de rôle et analyse de situations de travail ou d'accidents sur support vidéo
- Temps d'échange, questions / réponses
- Quiz ludiques et QCM



METHODE D'EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quiz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Emmanuel DE JOANTHO consultant expert en dialogue social et Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des risques professionnels PRP et prévention des RPS certifiée par l'INRS / déclarée IPRP à la DIRRECTE PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 1 journées 7H00

LIEU dans les locaux de la structure ou dans la salle de formation , « les adrechs de vauvenières », 04 410 SAINT JURs

EFFECTIF 2 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Voir devis

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ou sous l'emprise de substances illicites ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- de manger dans les salles de cours ;
- d'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions ;

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des



griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

Santé Sécurité Pro

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Consignes incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux mis à disposition par l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 6 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise et de l'organisme de formation.

Article 7 :

Le stagiaire s'engage à n'effectuer aucune reproduction de cours dont les droits d'auteurs appartiennent à l'organisme de formation ou toute autre organisme privée ou public sans leurs accords préalable.

Article 8:

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire

Article 9 :

Natacha Maï VINATIER est en charge des relations avec les stagiaires. Vous pouvez la joindre au 06 63 51 96 48 et sur contact@sante-securite-pro.com.

Nom & prénom, date
Lu et approuvé

Natacha Maï VINATIER